

Délibération n°2025-001 Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025, sur convocation du Président de l'Université adressée le jeudi 9 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour : **Election du Président de l'université d'Orléans.**

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
VU les statuts de l'université d'Orléans, notamment leur article 60 ;
VU la proclamation, en date du 5 décembre 2024, des résultats des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 2 au 4 décembre 2024 ;
VU la proclamation, en date du 28 novembre 2024, des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université d'Orléans, qui ont eu lieu du 25 au 27 novembre 2024 ;
VU l'élection en date du 16 décembre 2024 des personnalités extérieures désignées à titre personnel au sein du conseil d'administration ;
VU la candidature en date du 15 janvier 2025 de M. Éric BLOND ;
VU la candidature en date du 17 janvier 2025 de M. Christophe LEGER ;

➤ **Premier tour :**

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	34
Membres représentés :	1
Total :	35

Décompte des votes :

Votants :	35
Blancs ou nuls :	9

Éric BLOND	21
Christophe LEGER	5

En conséquence, M. Éric BLOND est élu Président de l'université d'Orléans.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.